

L'agriculture australienne à l'heure du numérique

11 juillet 2016



L'Australian Farm Institute (voir un [précédent billet](#) sur ce blog) a publié les résultats d'une étude sur « les conséquences de l'agriculture digitale et du *big data* pour l'agriculture australienne ». Ce travail s'est appuyé sur une série d'entretiens aux États-Unis et en Australie, auprès des acteurs des secteurs agricole, informatique, des télécommunications et de la recherche. Le fait qu'une majorité des fournisseurs d'intrants australiens (machinisme et produits phytosanitaires) sont américains (ou appliquent assez directement les résultats d'études américaines), justifie la comparaison.

Une analyse détaillée est faite des différences de développement de l'agriculture digitale entre les différents secteurs de production, de l'état du marché des services de stockage et d'analyse de données, ainsi que du contexte juridique et institutionnel autour de la propriété des données. Sont également étudiées les limites techniques au développement de l'agriculture digitale. Sur cette base, neuf recommandations sont proposées, parmi lesquelles :

- la mise en place d'un forum entre les acteurs des secteurs agricoles, des télécommunications et du logiciel pour, entre autres, travailler à l'harmonisation des règles d'interopérabilité des données, et sur les questions de propriété et de secret des données ;
- l'établissement d'un principe selon lequel les propriétaires de terres agricoles ou d'animaux de production gardent un droit de propriété sur les données liées à leur activité ;
- un engagement de l'ensemble des acteurs concernés à suivre un protocole standard d'échange des données ;
- un suivi, par les structures publiques de recherche et de développement agricoles, des standards d'échanges mis en œuvre, et une utilisation par ces instituts des nouveaux circuits d'information pour diffuser les résultats de la recherche.

Pour sa part, le gouvernement australien est invité à apporter un soutien aux travaux de cartographie des sols et d'enregistrement des données climatiques, et à garantir l'accès à des réseaux Internet performants en zone rurale. D'après l'exemple américain, les autorités publiques ne doivent pas s'impliquer dans le développement de logiciels ou plateformes, afin de garantir une concurrence optimale, permettant à terme une ouverture effective des données.

Gaétane Potard-Hay, Centre d'études et de prospective

Source : [Australian Farm Institute](#)